

CAPD du 8 juin 2017

Mouvement intra-départemental – 2nd phase :

Tableau d'avancement pour la hors-classe :

Le SE-Unsa dénonce, dans sa déclaration, que la note prise en compte pour le barème du passage à la hors-classe soit au 31 août 2016 et non plus au 31 décembre.

Le SE-Unsa s'associe au SNUDI-FO et à la FSU pour voter une motion réclamant au ministère que la date d'inspection soit de nouveau fixée au 31 décembre.

Cette année, **62 collègues sont promus.**

Les demandes d'INEAT/EXEAT :

- 22 demandes d'INEAT ont été acceptées par le DASEN (moins que l'année dernière).
- Sur les 27 demandes d'EXEAT, une a été autorisée.
- Le DASEN rappelle qu'il tient compte en priorité de la situation médicale puis de la situation familiale des collègues qui demandent un EXEAT. Il rappelle aussi que compte-tenu du manque d'enseignants dans les Deux-Sèvres, peu de demandes d'EXEAT seront acceptées.

Direction :

Le SE-UNSA se félicite des formations aux fonctions de direction proposées dans le département. Il propose un accompagnement plus fin des directeurs en intérim, particulièrement pour ceux qui le deviennent en cours d'année.

Les directeurs sont actuellement en formation tous les mercredis après-midi.

Stagiaires :

L'an prochain les PES évolueront en alternance sur l'un des postes bloqués :

- de la rentrée au 6 octobre : alternance sur 2 jours et demi.
- Du 6 octobre au 12 janvier : alternance sur 1 semaine.
- A partir du 15 janvier : alternance sur 2 semaines.

Cette année, tous les stagiaires ne seront pas inspectés.

La commission de jury se réunira les **5 et 6 juillet**. La titularisation sera prononcée le **7 juillet**.

Les résultats du concours seront prononcés le **20 juin**. Le 22, les nouveaux PES seront accueillis à l'ESPE où ils choisiront leur affectation pour la rentrée.

Ils seront ensuite accueillis le 28 août à l'ESPE et le 29 au niveau académique.

Temps partiel :

Toutes les nouvelles demandes ont été acceptées par l'administration.

Rythmes scolaires :

Le SE-Unsa s'inquiète de la possibilité offerte à certaines collectivités de remettre en cause les rythmes scolaires mises en place il y a peu. Pour la réussite de tous les élèves, il réclame une stabilité de l'organisation pédagogique des écoles.

Le DASEN précise qu'à ce jour il n'a reçu aucune demande de révision des rythmes. Toute demande sera soumise à une consultation du conseil d'école. La décision finale appartient au DASEN. Celle-ci sera avant tout prise dans l'intérêt des enfants.

Education prioritaire :

Le département n'ayant pas de REP +, il n'est cette année pas concerné par le dédoublement des CP.

Le SE-Unsa s'inquiète de l'avenir des postes PDMQDC. Il s'oppose au fait que ces derniers soient réaffectés sur les classes dédoublées de CP/CE1.

Inspection – Rendez-vous de carrière : le dispositif pour l'an prochain n'est pas encore fixé.